

Avis négatif de l'association AVES FRANCE à l'enquête publique sur l'installation de panneaux photo-voltaïques sur la commune de Champvert 58

L'association AVES FRANCE est une association loi 1901 agréée à l'échelon national pour la protection de l'environnement. Elle oeuvre pour la protection de la nature et de la faune sauvage, libre ou captive. Elle a été fondée en 2005 et compte aujourd'hui plus de 2000 membres à jour de cotisation. Un bureau local a été créé dans la Nièvre.

Principaux points portant sur l'impact sur la biodiversité :

Sans débattre sur l'utilité réelle de ce projet, il apparaît dans un premier temps que ce type de projets foisonnent dans le sud nivernais et sont systématiquement implantés sur les milieux naturels ou des terres agricoles, ce qui nous dérange fortement ; jamais aucune alternative n'est proposée (toitures, friches industrielles, parking et zones désaffectées...).

Si notre association est favorable aux énergies renouvelables, il conviendrait de ne pas multiplier les projets sur des surfaces non artificialisées et de promouvoir, aussi, des mesures de sobriété et d'économie.

Le Changement climatique est bien réel, il n'est non seulement plus contestable mais il est aussi bien plus rapide que les prévisions des scientifiques. Face à l'urgence de cette crise climatique, il convient de faire des économies d'énergie, réduire nos émissions de CO2, développer des énergies renouvelables dans le respect des milieux naturels et agricoles, et de sauvegarder la biodiversité sans laquelle nous ne sommes rien, nous, humains.

Ce projet ne correspond à aucun de ces critères pour les raisons suivantes :

- la surface d'emprise au sol est trop importante, sont impactés le milieu bocager et des terres agricoles.

- la clôture prévue sur 189 hectares pourra permettre éventuellement la circulation de la petite faune mais pas celle des grands animaux, constituant un obstacle sérieux et incontournable entraînant une rupture des corridors écologiques. (rappelons que la proposition de loi visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée a été adoptée le 23 janvier 2023 à l'Assemblée nationale après son vote au Sénat.)

- la destruction de portions de haies est tout aussi dramatique non seulement pour la biodiversité mais aussi au titre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, le SCoT du Grand Nevers qui s'oppose aux projets photovoltaïques sur terres agricoles. De plus, de récentes études scientifiques menées en France démontrent que l'installation de panneaux photovoltaïques au sol modifie la composition

des herbacées qui tendent à être monospécifiques à terme. Madej, L. (2020). Dynamique végétale sous l'influence de panneaux photovoltaïques sur 2 sites prairiaux pâturés (Doctoral dissertation, Université de Rennes 1 (UR1), FRA.). Il y a donc modification de la nature des terrains.

Il aurait plus pertinent de faire de cet espace un modèle de résilience, notamment grâce à des cultures en bio respectueuses de l'environnement.

Viaud V. et Thomas Z. (2019) Une réflexion sur l'état des connaissances des fonctions du bocage pour l'eau dans une perspective de mobilisation pour l'action. Sciences Eaux & Territoires 30 : 32.

Viaud V. and Kunnemann T. (2021) Additional soil organic carbon stocks in hedgerows in crop-livestock areas of western France. Agriculture Ecosystems and Environment 305 <https://doi.org/10.1016/j.agee.2020.107174>.

Pour en terminer, nous rejoindrons les préconisations de l'ADEME qui explique que les friches industrielles représentent un potentiel de panneaux photovoltaïques de 49 GW, auquel on peut ajouter un potentiel de 4 GW pour les parkings. Les sites répertoriés intègrent les anciens dépôts d'hydrocarbures, les anciens garages, épavistes, forges, des centres de stockage des déchets, etc. Ainsi, les terres dites « agricoles » peuvent ne pas être mobilisées, préférence devant être donnée aux friches délaissées, aux espaces interstitiels des zones d'activité, et à tous les types de toitures (grandes ou petites).

Fait à Dornes, le 1^{er} février 2023

Pour le bureau local Nièvre

Sylvie Cardona



AVES France

Agir pour le Vivant et les Espèces Sauvages

www.aves.asso.fr

68E Rue Soeur Marie Ernestine, 76000 Rouen